



Alexandrie le 29 juin 2010

Madame, Monsieur,

La campagne de réinscription pour l'année scolaire 2010-2011 est désormais terminée.

Au lendemain de la visite de Monsieur Patrick JOSEPH, comptable de la Mission Laïque Française, le bilan des réinscriptions a été dressé.

Certaines familles ne se sont pas acquittées des 30 % de frais de scolarité qui était dû au titre du premier règlement des frais de scolarité pour l'année scolaire 2010-2011.

Exceptionnellement, et après avis de Monsieur Patrick JOSEPH, les familles retardataires sont autorisées à procéder au règlement de cette somme avant le 15 septembre 2010, délai de rigueur.

Conformément à la fiche financière 2010-2011 la facturation du deuxième terme des droits de scolarité, soit 30 %, interviendra à la date du 15 septembre 2010 et devra être acquittée le 15 octobre 2010 au plus tard.

L'agent comptable

Hamid SLIMANI